

# COMMUNE DE KURTZENHOUSE

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

- élus : 15
- en fonction : 15
- présents : 15

**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

**Sous la présidence de Monsieur MOSER Marc, Maire**

**étaient présents :**

*Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HAMMER Justine, HOHMANN Leslie, HUCKEL Jean-Paul, MARTEAU Sabrina, MOSER Eric, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy*

**Membres absents excusés :**

**Date de la convocation : 23 avril 2026**

### POINT 7. AVENANTS AU MARCHE PUBLIC POUR LA REHABILITATION D'UN CORPS DE FERME : RESTAURANT A L'ARBRE VERT ET CREATION D'UNE SALLE DES ASSOCIATIONS

**a) Avenant n°8 au contrat de maîtrise d'œuvre du marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations**

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les honoraires supplémentaires de l'équipe de maîtrise d'œuvre liés à la durée des travaux et à des travaux supplémentaires par un avenant n°8 se caractérisant comme suit :

Equipe de maîtrise d'œuvre	ELEMENTS DE MISSION	SITUATION BASE AVENANTS 1 A 7	AVENANT T N°8	NOUVEAUX MONTANTS
		<b>Montants en € hors taxes</b>		
<b>TRIBLE ARCHITECTURE</b>	ACT	119,84		
	EXE 2	7 909,96		
	DET	37 414,96		
	AOR	9 152,95		
<b>AGORIA (sous-traitant TRIBLE ARCHITECTURE)</b>	OPC	17 500,00	<b>4 000,00</b>	<b>21 500,00</b>
<b>ECADE (SBE INGENIERIE)</b>		71 377,86		
<b>SCENE ACOUSTIQUE</b>	EXE+DET+AOR	9 184,31		
<b>IG CONSULT</b>		13 202,00		

Sur ce, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°8 comme décrit dans le tableau ci-dessus,
- **autorise** le Maire à signer l'avenant n°8 et tous les documents

Accusé de réception en préfecture  
0505-260428-07-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2026  
Date de réception préfecture : 05/05/2026

**b) Avenant n°9 pour le lot n°3**

Le Maire expose que l'avenant n°9 pour le lot n°3 – Charpente bois a été approuvé par le Conseil Municipal en séance du 24 mars 2026. Il informe le Conseil Municipal que cet avenant a été partiellement approuvé par le Conseil alors que l'ensemble des travaux prévus sont nécessaires et qu'il y a lieu d'annuler la délibération du 24 mars 2026 sous point 14b) et d'approuver le devis en entier portant sur la modification de chevêtres mais également la mise en place d'une ossature coupe-feu à la salle des associations et la fourniture et pose d'un claustra devant la chambre froide du restaurant

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°3 -Charpente bois est l'entreprise A L'ERE DU BOIS de Dinsheim sur Bruche.

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'avenant n°9, le montant du marché est établi comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenants 1 à 8 HT (en €)	Avenant 9 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/marché initial
03	Ent. A L'ERE DU BOIS	208 341,29	76 839,01	2 886,60	288 066,88	+38,27%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'annulation de l'avenant n°9 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°3 tel qu'approuvé sous point 14b) en séance du 24 mars 2026.
- **approuve** l'avenant n°9 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°3 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

**c) Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°19**

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement à savoir moins-value liée à des travaux non réalisés (feuilles décoratives).

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°19 – Escalier circulaire est l'entreprise ZYTO de Val-de-Moder.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les changements par un avenant n°1 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Nouveau montant HT (en €)	Variation/marché initial
19	Entreprise ZYTO	27 140,00	-3 280,00	23 860,00	-12,09%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°19 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.



Marc MOSER  
Maire

*Nadine VOIGT*  
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
012100000000000005-260428-07-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2026  
Date de réception préfecture : 05/05/2026